

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2025

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN – RODRIGUES
et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET
ABSENTE : Mme PLANCHARD

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2024 à la section d'investissement pour un montant de 127 559,77 €.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 – Service Assainissement : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2024 à la section d'investissement pour un montant de 5 331,23 €.

Vote des taux d'imposition 2025 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales (TF : 41,84 – TF NB : 53,50 – TH résidences secondaires : 14,27).

Vote des subventions 2025 : Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions pour les différentes associations communales et associations extérieures.

Subvention exceptionnelle « Comité des Fêtes de Torteron » : Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 € à l'Association du Comité de Fêtes de Torteron dans le cadre de l'organisation de l'Election de la Reine et du Comice Agricole 2026.

Plan de financement SDE18 – Enfouissement du réseau de communication – Tranche 1 : Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux d'enfouissement complémentaires du réseau de communication « Rue du Commerce » pour un montant total de 2 847,24 € TTC.

Plan de financement SDE18 – Enfouissement du réseau de communication – Tranche 2 : Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux d'enfouissement complémentaires du réseau de communication « Grande Rue » et « Impasse René Godichet » pour un montant total de 4 229,28 € TTC.

Plan de financement SDE18 – Enfouissement du réseau de communication – Tranche 3 : Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux d'enfouissement complémentaires du réseau de communication « Rue du Commerce » pour un montant total de 1 165,56 € TTC.

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire sa participation au FSL pour l'année 2025 pour un montant de 600 €.

Provisions 2025 – Budget Assainissement : Des provisions doivent être constituées afin de couvrir les créances de taxe assainissement actuellement en contentieux.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer la provision pour un montant de 3 000,00 €.

Fongibilité des crédits – Année 2025 : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2023 nous avons changé de nomenclature comptable sur le budget communal. Cette nouvelle nomenclature permet au Conseil Municipal de déléguer la possibilité au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur maximum de 7,5 % des dépenses réelles pour chaque section., à l'exception des charges de personnel. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles, hors charges de personnel, si nécessaire. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

Vote du Budget Primitif 2025 : Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif pour l'année 2025 qui s'élève en recettes et en dépenses à 842 672,91 € pour la section de fonctionnement et à 421 524,35 € pour la section d'investissement.

Vote du Budget Primitif 2025 – Service Assainissement : Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif du service Assainissement pour l'année 2025 qui s'élève à 75 933,28 € pour la section de fonctionnement et à 22 018,23 € pour la section d'investissement.

Réalisation d'un emprunt de 110 000 € auprès du Crédit Agricole Centre Loire sur une durée de 15 ans au taux fixe annuel de 3,60 % voté à l'unanimité.

Révision des tarifs de location du Centre Socio-Culturel : Les nouveaux tarifs de location du Centre Socio-Culturel seront applicables à compter du 01.05.2025.

Participation aux frais de scolarité : Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de dérogation scolaire l'été dernier pour un enfant scolarisé en classe ULIS à Sancoins.

Nous avons reçu une demande de la part de la commune de Sancoins pour délibérer sur la prise en charge des frais de scolarité des enfants scolarisés à l'école publique de Sancoins dont les tarifs sont les suivants :

- Maternelle : 1 883,00 € par enfant
- Elémentaire : 582,00 € par enfant

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants inscrits sur la Commune de Sancoins conformément aux tarifs indiqués ci-dessus.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un couple Ukrainien est arrivé sur la Commune le Mercredi 9 Avril et qu'il leur a été remis 3 colis alimentaires

Epicerie Solidaire – Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue le 9 Avril à la Mairie de la Guerche-sur-l'Aubois avec tous les maires et membres de la commission d'épicerie solidaire. Monsieur le Maire a confirmé la décision prise lors du dernier Conseil Municipal c'est-à-dire d'attendre les prochaines élections municipales pour effectuer une révision de la totalité de ces barèmes.

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu la convention concernant l'installation du distributeur à pizza sur la Commune.

Fin de séance : 20 h 25